

République Française
Département de la
Seine-et-Marne
Arrondissement de
Meaux
Commune de
MERY-SUR-MARNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué le 09/01/2026 s'est réuni, sous la présidence de Sami SEDDIK, Maire.

Membres en exercice : 15 – Présents : 11 - Votants : 12

Présents : Sami SEDDIK, Bruno CLEMENT, Alexandra CASTILLO, Carmela FUOCO, Alain VAUTCRANNE, Christine SIGAUT, Dominique DRIOT, Stéphane ROBERT, Elodie ROBERT, Pierre LORANDIN, Noëlla MESNIER

Représentés : Aurélien SEYLER donne pouvoir à Alexandra CASTILLO

Absents : Sylvana CANDELA, Fabrice CUGUEN, Florence CUGUEN

Secrétaire de séance : Elodie ROBERT

DEL 2026 02 Subvention à l'OCCE de l'école de la Bonnette

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-20 ;
Considérant la demande de subvention présentées par l'OCCE école de la Bonnette pour l'organisation d'une classe de découverte ;
Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour) décide

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 650,00 € à l'OCCE école de la Bonnette pour l'organisation d'un voyage scolaire.
-
- **CHARGE** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance
Elodie ROBERT

Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Maire
Sami SEDDIK

